



# Ville de Cerny

## Extrait du registre des décisions

Essonne

8rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

### DÉCISION N° 23/2023 – 3.1

Date : 4 mai 2023

Objet : **Convention de Cession gratuite de biens meubles réformés par les services de l'État profit de la nouvelle aile de la mairie**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L. 3212-2 l'alinéa 3 du code général de la propriété des personnes publiques et les articles D. 3212-3 et D.32-12-4 du même code ainsi que A.115-1 du code du domaine de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition en date du 3 mai 2023 de la Direction du Patrimoine et de la logistique de la Cour des Comptes de Paris de cession à titre gratuit de biens meubles réformés,  
Considérant que ces meubles réformés peuvent être réutilisés par la commune de Cerny à usage de bureaux

Le Maire,

#### DECIDE

De conclure avec la Direction du Patrimoine et de la logistique de la Cour des Comptes de Paris, une convention de cession gratuite de biens meubles réformés.

Les biens acquis gratuitement par la commune de Cerny le 3 mai 2023 sont les suivants :

Désignation (dimension)	Quantité	Date de mise à disposition	Montant acquisition
Armoires bases (120 x 103 x 43)	4	03/05/2023	0,00 €
Meubles bas (80 x 72 x 43)	1		0,00 €
Armoire haute (200 x 100 x 43)	1		0,00 €

L'enlèvement et l'acheminement des matériels est assuré par les agents techniques de la commune de Cerny.

Pour extrait conforme,  
Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny



Publié le 05/05/2023